LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

• Partager des valeurs : solidarité, tolérance, humanisme, respect des autres et des ressources

• Agir en réseau

• Garantir aux itinérants des services adaptés à leurs besoins

• Favoriser l'échange et la convivialité et accueillir avec attention les cheminants

©Gite Ecoasis

EN SAVOIR PLUS :

www.chemins-compostelle.com/h-bergeurs

Agence des chemins de Compostelle
4 rue Clémence Isaure - 31 000 Toulouse
05 62 27 00 05 - chloe.moutin@chemins-compostelle.com
Aveyron Tourisme
05 65 75 55 86 - celine-sautre@tourisme-aveyron.com
Gironde Tourisme
05 56 48 68 13 - d.remazeilles@gironde-tourisme.com
Hérault Tourisme
04 67 67 81 59 - gdelerue@herault-tourisme.com
Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
05 62 56 70 61 - olivier.bely@ha-py.com
Lot Tourisme
06 75 46 11 53- ma.cambe@tourisme-lot.com
Haute-Garonne Tourisme
04 61 99 44 16 - mgibert@tourismehg.com
Aude Tourisme
04 67 67 81 59 - d.mateos@audetourisme.com
Tarn-et-Garonne Tourisme
04 63 21 79 59 - catherine.terset@tourisme82.com
Agence de développement touristique Ariège Pyrénées
05 61 02 06 93 - caroline.bayard@ariegepyrenees.com

Chemins de Compostelle patrimoine mondial — Agence française des chemins de Compostelle

ACCUEIL

CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE

BIENVENUE

Les hébergeurs du réseau vous accueillent en France sur les chemins de Compostelle

Bienvenue dans le réseau des hébergeurs des chemins de Compostelle en France.

L'Agence des chemins, en partenariat avec les Agences départementales du tourisme, met en place une charte à destination des hébergeurs situés sur les chemins de Compostelle en France.

Pourquoi une charte nationale ?

- Faire réseau
- Échanger et partager
- Gagner en visibilité

©Gite del Roumiou

Une charte pour qui ?

Un hébergeur peut signer la charte et faire partie du réseau « Accueil sur les chemins de Compostelle » s'il :

- est situé à moins de 2 km d'un chemin de Compostelle ;
- propose un accueil à la nuitée et est ouvert au moins 6 mois consécutifs par an entre mars et octobre ;
- est déclaré en mairie et respecte la législation en vigueur relative à son activité ;
- est adhérent ou partenaire de l'Office de Tourisme auquel est rattachée la commune de résidence ;
- est situé dans l'un des départements où est déployée la charte (voir liste au dos).

Pourquoi rejoindre ce réseau ?

- Améliorer la visibilité de mon hébergement ;
- échanger entre hébergeurs autour de bonnes pratiques et de problématiques partagées ;
- avoir à disposition des outils pour faciliter ma pratique ;
- mettre en place des actions collectives.

Comment rejoindre le réseau ?

Quelques étapes pour intégrer la démarche :

- Je m'assure que mon hébergement remplit les pré-requis et que je suis d'accord pour m'engager sur les critères* de la charte ;
- je remplis le formulaire en ligne* de demande d'inscription au réseau et informe l'Agence départementale du tourisme pour organiser une visite;
- je participe à l'atelier de bienvenue pour connaitre les autres hébergeurs du réseau, signer la charte, obtenir des informations et des outils ;
- je m'acquitte d'une contribution de 50 € par an.

Je suis marcheur, pourquoi privilégier un hébergement du réseau ?

- J'ai accès à des services adaptés ;
- les hébergeurs qui m'accueillent s'engagent dans une démarche de qualité en signant une charte ;
- ils sont soucieux de mon accueil ;
- ils sont sensibilisés aux chemins de Compostelle et aux besoins des itinérants.

** Consultables sur www.chemins-compostelle.com/h-bergeurs*